



SEANCE DU 29 JUIN 2020

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 29 du mois de juin 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 23 juin 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

En exercice : 27

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 2

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Votants : 27

Date d'affichage :
23 juin 2020

Absents excusés : Ø

Absents : Ø

Pouvoir : Madame Brigitte GLIZE a donné procuration à Madame Marie-Christine GRAZIANI
Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Marc JOLLY

Objet : Approbation de l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Assainissement



VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'approbation du compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement;

CONSIDERANT les éléments détaillés ci-dessous :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	346 844,86
Résultat d'investissement antérieur reporté	218 256,71
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019	
Solde d'exécution de l'exercice	-925 490,20
Solde d'exécution cumulé	-707 233,49
RESTE A REALISER AU 31/12/2019	
Dépenses d'investissement	52 267,84
Recettes d'investissement	0,00
Solde	-52 267,84
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde exécution cumulé	-707 233,49
Solde Reste à réaliser	-52 267,84
Besoin de financement	-759 501,33
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	950 310,64
Solde d'exécution cumulé	1 297 155,50
TOTAL A AFFECTER	1 297 155,50

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé 2019 de la section de fonctionnement du budget annexe Assainissement comme suit :

Affectation en section d'investissement au 1068	= 759 501,33€
Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2020 (report à nouveau créancier 002)	= 537 654,17 €

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Comptable public et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,



- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTINGS

